



LA GRANDE CONSULTATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

POUR UNE NOUVELLE ET VÉRITABLE DÉCENTRALISATION



Dossier de presse

**La Grande Consultation des maires d'Île-de-France
« Pour une nouvelle et véritable décentralisation »**

Visio-conférence de presse de lancement du 30 mars 2021

La Grande Consultation des maires d'Ile-de-France « Pour une nouvelle et véritable décentralisation »

1/ UNE GRANDE ENQUÊTE POUR AFFIRMER LA VOLONTÉ DES MAIRES

À un peu plus d'un an de l'échéance présidentielle de mai 2022, le débat récurrent autour de l'avenir de la Décentralisation émerge à nouveau dans l'actualité avec de multiples prises de positions. Pour l'AMIF, cette question est effectivement cruciale, mais elle mérite réflexion et dialogue en préalable à toute proposition. Pour tracer des perspectives d'avenir crédibles et les soumettre très concrètement à la rentrée prochaine aux différents candidats déclarés, l'association a choisi de développer une démarche originale d'interpellation des 1287 maires d'Ile-de-France.

La Grande Consultation des maires d'Ile-de-France, lancée le mardi 30 mars 2021, par une enquête électronique anonyme, et conçue par Palabreo pour l'AMIF, permet à chacun d'eux de faire valoir ses opinions et de contribuer à la formulation ultérieure d'un Manifeste publié par l'association : « Pour une nouvelle et véritable décentralisation ». L'objectif en est clairement de poser les bases d'une nouvelle gouvernance réaffirmant le rôle des maires, notamment dans le contexte spécifique de l'Ile-de-France.

Pour cela, l'enquête d'une cinquantaine de questions se structure autour de six grandes interrogations institutionnelles et territoriales :

1) La commune doit-elle demeurer l'échelon institutionnel de base pour l'Ile-de-France ? Si oui à quelles conditions ?

Les élus seront invités à exprimer leur point de vue sur la commune en tant qu'échelon fondamental de la démocratie et de l'action publique locales, mais aussi à évoquer leur rôle de maire et la façon dont il a pu évoluer dans la durée. Ils seront interrogés également sur les relations entre la commune et les autres collectivités territoriales et sur les éventuelles réorganisations de compétences qui pourraient être envisagées.

2) Quel type partenariat État et collectivités territoriales doivent-ils nouer ?

Les élus s'exprimeront sur les enjeux de la déconcentration, sur leurs relations avec les services de l'État au niveau territorial et seront invités à exposer leurs propositions quant aux étapes prioritaires de Décentralisation.

3) Quels besoins spécifiques d'investissement l'Ile-de-France doit-elle faire valoir auprès de l'État au regard de sa situation particulière (démographie, polarisation et hétérogénéité territoriale) et des conséquences de la crise sanitaire ?

À travers un questionnaire d'actualité, les maires pourront formuler leur vision du territoire régional face à la crise mais surtout au lendemain de celle-ci.

4) Une structuration polycentrique de l'Ile-de-France est-elle souhaitable ?

Les élus seront testés sur leur désir éventuel d'une Ile-de-France plus « polycentrique », c'est-à-dire structurée autour du développement de nouvelles centralités, s'appuyant ou non sur les futures gares du Grand Paris Express, et sur le rôle attendu de l'État dans cette perspective.

5) Quel l'avenir institutionnel l'Ile-de-France peut-elle viser ?

S'agissant de l'avenir institutionnel, les enquêtés s'exprimeront sur l'organisation actuelle de l'Ile-de-France, ses évolutions potentielles et sur les enjeux prioritaires d'une gouvernance métropolitaine refondée.

6) Un renforcement de la différenciation institutionnelle des territoires d'Ile-de-France est-il imaginable, dans une « décentralisation à la carte » ?

Les maires pourront témoigner de leurs attentes concernant la différenciation, c'est-à-dire une « décentralisation à la carte » au regard des caractéristiques spécifiques des territoires et dans la perspective d'un droit à l'expérimentation locale.

2/ UN PROCESSUS DE SIX MOIS JUSQU'AU MANIFESTE FINAL

La Grande Consultation des maires d'Ile-de-France se veut doublement originale :

- elle s'adresse à l'ensemble des maires de la région, au-delà des adhérents de l'AMIF
- elle a pour ambition de sensibiliser également les acteurs — économiques, sociaux, culturels — de la société locale, dont les maires sont souvent les interlocuteurs les plus directs, pour partager avec eux questionnements et perspectives d'avenir.

La mobilisation des maires d'Ile-de-France à travers l'enquête lancée constitue le fondement et garantit la légitimité d'une dynamique qui se prolonge au-delà de cette séquence initiale. Plusieurs temps forts jalonnent les six mois de la démarche dont la chronologie générale est la suivante :

- Enquête électronique : 30 mars - 23 avril
- Traitement et analyse de l'enquête :
- Six tables rondes en visioconférence pour partager les résultats de l'enquête et échanger entre élus : mai-juin 2021. Les tables rondes (non publiques) associent les élus volontaires et des experts sur la base d'une présentation synthétique des résultats de l'enquête pour chacune des six thématiques. Le compte-rendu des débats, croisé avec les résultats de l'enquête, constituera la matière de la rédaction du Manifeste.

- Synthèse générale dans le cadre du Salon de l'AMIF, 30 juin-1^{er} juillet 2021, support de débats avec les acteurs du Grand Paris réunis à cette occasion.
- Publication du manifeste « Pour une nouvelle et véritable décentralisation » et présentation aux candidats à l'élection présidentielle 2022.

3/ VERBATIMS ÉLUS AMIF

« **Le but est de permettre aux participants de s'exprimer au maximum. La dématérialisation des tables rondes nous permettra de toucher un large public et d'avoir une photographie précise des attentes des collectivités** » précise Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy (91), premier vice-président de l'AMIF, et initiateur de cette démarche ambitieuse et inédite. « **Cette consultation permettra à l'AMIF et aux maires qu'elle représente de faire valoir leur point de vue et leurs attentes s'agissant de la gouvernance de la région capitale (...) L'Ile-de-France n'est pas une région comme les autres. C'est la seule métropole française de taille mondiale avec plus de 12 millions d'habitants.** »

Pour Bernard Rigault, maire de Moussy-le-Neuf (77) et vice-président de l'AMIF, qui porte la voix de la ruralité au sein de l'association, « **la place de la commune comme l'échelon institutionnel de base est l'élément fondamental de notre réflexion. Quand on se pose la question de l'existence des petites communes, il faut que l'on recherche les points communs qui permettront non pas d'imposer des regroupements mais que l'on raisonne plutôt en termes de bassins de vie** ».

Guy Geoffroy, maire de Combs-la-Ville (77) et vice-président de l'AMIF, se félicite également de la pertinence des six thématiques retenues, « **elles représentent bien tous les sujets sur lesquels nous avons des choses à dire, des préoccupations à partager et des propositions à formuler** ».

Luc Carvounas, maire d'Alfortville (94) et secrétaire général de l'AMIF, réaffirme avec force que l'Association des Maires d'Ile-de-France « **a un rôle capital à jouer s'agissant de l'organisation territoriale de l'Ile-de-France. Les maires doivent pouvoir être entendus au parlement, et l'AMIF est le levier principal de ce dialogue** ».

Philippe Rouleau, maire d'Herblay (95) et vice-président de l'AMIF en charge du statut de l'élu, estime de son côté qu'il y a « **un vrai sujet sur l'application de l'organisation territoriale en Ile-de-France, y compris en termes d'évaluation des politiques publiques** ».

4/ LES INITIATEURS DE LA DÉMARCHE

L'AMIF, interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le plan régional

Créée en 1990, l'AMIF est devenue en quelques années un acteur incontournable de la région capitale.

Elle a successivement été présidée par Claude PERNES, conseiller régional d'Ile-de-France et maire de Rosny-sous-Bois de 1995 à 2010, puis par Michel TEULET, conseiller général de la Seine Saint Denis et maire de Gagny (93). Depuis 2015 c'est Stéphane BEAUDET, maire d'Evry-Courcouronnes (91) et vice-président de la Région Ile-de-France, qui préside l'association.

Totalement pluraliste et répondant aux attentes des communes franciliennes en quête d'une structure de concertation et d'information à l'échelon régional, l'AMIF assure un rôle de représentation des élus locaux et participe au dynamisme régional.

Forte de sa représentativité et de sa structure interdépartementale, qui lui confère un rôle de porte-parole des Maires de l'Ile-de-France dans le débat régional, l'AMIF intervient comme un interlocuteur privilégié sur les grandes questions qui conditionnent l'avenir de la région, voire du pays.

Partenaire actif de l'Etat et des collectivités territoriales, l'association aborde tous les sujets essentiels à la vie des municipalités en apportant un éclairage particulier : l'aménagement du territoire, les transports, l'éducation, la culture, la fiscalité, la formation, l'emploi, la politique de la ville, l'urbanisme et l'environnement etc... autant de secteurs qui permettent aux élus de faire entendre leur voix et de donner leur avis sur le développement de la région-capitale, appelée à jouer un rôle moteur au sein de l'Union européenne. L'AMIF se donne les moyens d'atteindre ses objectifs en partenariat avec les institutionnels publics et privés (Etat, Ministères, Conseil Régional d'Ile-de-France, AMF, Grands groupes, PME ...)

Au cours des 6 dernières années l'AMIF s'est réorganisée. Désormais, son salon annuel fait jeu égal en notoriété et en fréquentation avec les salons de référence, avec plus de 20 000 visiteurs enregistrés lors de l'édition 2019. Son magazine, diffusé à l'ensemble des mairies d'Ile-de-France, aux parlementaires, aux partenaires institutionnels et économiques, est publié 8 fois par an.

Une newsletter est diffusée chaque semaine afin de relayer les événements, les informations des partenaires et adresser aux collectivités des informations issues des ministères ou des institutions régionales.

Les partenariats avec les grands acteurs institutionnels du territoire se sont multipliés ce qui permet à l'AMIF d'apporter à ses adhérents des informations techniques de grande qualité. De même, les adhésions ne cessent de croître, preuve que l'ensemble des actions menées par l'association et notamment que les thèmes qu'elle développe dans ses nombreux travaux et commissions, donnent un sens aux cotisations des communes.

Au cours des dernières années les actions de lobbying auprès des gouvernements se sont multipliées, preuve que l'AMIF est plus que jamais l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le plan régional.

AMIF : 26 Rue du Renard, 75004 Paris

Secrétariat : secretariat@amif.asso.fr

Palabreo

Palabreo est une agence de concertation spécialisée dans l'accompagnement des territoires au titre de leurs projets et politiques publiques. Elle intervient sur tout le territoire national et particulièrement en Ile-de-France : dans les métropoles et les villes moyennes, les quartiers populaires et les territoires ruraux, auprès des collectivités locales, des aménageurs, des bailleurs sociaux, des services déconcentrés de l'Etat.

Généraliste, l'agence conserve toujours une position de tiers qui lui permet de s'adapter à la plus grande diversité des publics et à toutes les situations et projets.

Palabreo a rédigé pour l'AMIF le Rapport d'analyse des cahiers de doléances d'Ile-de-France publié le 15 février 2019.

L'agence prépare avec l'AMIF la publication à venir d'un guide pratique à l'attention des maires d'Ile-de-France portant sur la place de la concertation citoyenne tout au long du mandat municipal.

Palabreo : 221 rue La Fayette 75010 Paris - Directrice Marie-Catherine Bernard - mc.bernard@palabreo.fr

CONTACT PRESSE

AMIF :

François-Eric Godefroy – Chargé de mission décentralisation - 06 42 67 39 48 - fegodefroy@amif.asso.fr